

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - CFMEL (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25340145900024

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Principale Municipale

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
- A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
- A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Code INSEE	CFMEL BUDGET PRINCIPAL	BP 2021
I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
Informations statistiques		
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	Valeurs	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1 003 400	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,60	0,60
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0,02
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,61 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,54 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4,30 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération,) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n° du)

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	II	A1
FONCTIONNEMENT		
VOTES	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+ CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	607 000,00	607 000,00
+ RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
=	=	=
+ 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
=	607 000,00	607 000,00
INVESTISSEMENT		
VOTES	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+ CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 100,00	26 100,00
+ RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
=	=	=
+ 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
=	26 100,00	26 100,00
TOTAL		
=	633 100,00	633 100,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement correspondant en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	398 300,00	0,00	184 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	461 665,14	0,00	372 750,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 175,00	0,00	19 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	877 140,14	0,00	576 000,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 018,86	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	886 159,00	0,00	586 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	9 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	16 047,00	0,00	12 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	16 047,00	0,00	21 000,00
	TOTAL	902 206,00	0,00	607 000,00
			+	607 000,00
			=	607 000,00
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
			=	607 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	3 150,00	0,00	5 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 000,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	600 056,00	0,00	600 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	500,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	607 206,00	0,00	607 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	607 206,00	0,00	607 000,00
			+	607 000,00
			=	607 000,00
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
			=	607 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

21 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
 (5) DF 023 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 = RI 041 - DF 043 = RF 043
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 877,72	0,00	16 100,00	16 100,00	16 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	79 877,72	0,00	26 100,00	26 100,00	26 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	79 877,72	0,00	26 100,00	26 100,00	26 100,00
040	Opéra* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	79 877,72	0,00	26 100,00	26 100,00	26 100,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

26 100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	89,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	11 940,60	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 029,60	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 029,60	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	16 047,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 047,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	28 076,60	0,00	26 100,00	26 100,00	26 100,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	21 000,00
---	-----------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf Modalités de vote I.B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 = RI 041 - DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs rattachées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

		II	
		B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	184 250,00		184 250,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	372 750,00		372 750,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	19 000,00		19 000,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	12 000,00	12 000,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement		9 000,00	9 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total	586 000,00	21 000,00	607 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

607 000,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement			0,00
Neutral. amort. subv. équip. versées			0,00
198 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 000,00		10 000,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles (6)	16 100,00		16 100,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (6)	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00		0,00
29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)			0,00
39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)			0,00
45... Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00		0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00
49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00
59 Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00
3... Stocks	0,00		0,00
020 Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total	26 100,00	0,00	26 100,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

26 100,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 500,00		5 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	600 000,00		600 000,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		607 000,00	0,00	607 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 607 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 100,00	0,00	5 100,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		12 000,00	12 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		9 000,00	9 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		5 100,00	21 000,00	26 100,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 26 100,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement »
- (7) Sauf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	398 300,00	184 250,00	184 250,00
60622	Carburants	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	4 500,00	4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	27 000,00	9 450,00	9 450,00
61551	Entretien matériel roulant	10 300,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	46 500,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	5 100,00	5 100,00	5 100,00
6182	Documentation générale et technique	52 000,00	31 000,00	31 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 400,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	52 000,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	48 000,00	7 000,00	7 000,00
6237	Publications	40 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	7 200,00	7 200,00
6251	Voyages et déplacements	14 700,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	60 000,00	35 000,00	35 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 700,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	461 665,14	372 750,00	372 750,00
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	140,00	170,00	170,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 240,00	2 300,00	2 300,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	520,00	580,00	580,00
64111	Rémunération principale titulaires	219 235,14	195 000,00	195 000,00
64131	Rémunérations non tit	67 000,00	63 000,00	63 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	49 500,00	36 000,00	36 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 200,00	48 000,00	48 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	6 200,00	2 600,00	2 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	0,00	0,00
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 630,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6488	Autres charges	23 500,00	16 000,00	16 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 175,00	19 000,00	19 000,00
6531	Indemnités	13 500,00	15 000,00	15 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	675,00	1 000,00	1 000,00
6534	Cot. de sécurité sociale - part patron	0,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		877 140,14	576 000,00	576 000,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 66)				
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	0,00
6688	Autres	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	8 018,86	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 018,86	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		886 159,00	586 000,00	586 000,00
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	9 000,00	9 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	16 047,00	12 000,00	12 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	16 047,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		16 047,00	21 000,00	21 000,00
D'INVESTISSEMENT				
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 047,00	21 000,00	21 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		902 206,00	607 000,00	607 000,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(7) En dépenses le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				0,00
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			607 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 le montant du compte 66112 sera négatif
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *DF 042 = RI 040*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 575 et 576 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	3 150,00	5 500,00	5 500,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	3 150,00	5 500,00	5 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70688	Autres prestations de services	4 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	600 056,00	600 000,00	600 000,00
7473	Participat° Départements	126 000,00	126 000,00	126 000,00
74748	Participat° Autres communes	444 324,00	444 000,00	444 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	29 732,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	500,00	500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	500,00	500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	607 206,00	607 000,00	607 000,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013			
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	607 206,00	607 000,00	607 000,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (9) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	607 206,00	607 000,00	607 000,00
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			607 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *RF 042 = DI 040*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

		III
		B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions droits similaires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	69 877,72	16 100,00	16 100,00
21538	Autres réseaux	11 000,00	8 000,00	8 000,00
2182	Matériel de transport	35 953,56	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 288,16	7 000,00	7 000,00
2184	Mobilier	3 636,00	1 100,00	1 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	79 877,72	26 100,00	26 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	79 877,72	26 100,00	26 100,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	79 877,72	26 100,00	26 100,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
				+
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RF 042

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

		III
		B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 029,60	5 100,00	5 100,00
10222	FCTVA	89,00	5 100,00	5 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 940,60	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 029,60	5 100,00	5 100,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	12 029,60	5 100,00	5 100,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	9 000,00	9 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 047,00	12 000,00	12 000,00
28051	Concessions et droits similaires	4 100,00	11 000,00	11 000,00
28182	Matériel de transport	3 355,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 722,00	570,00	570,00
28184	Mobilier	870,00	430,00	430,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 047,00	21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	16 047,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	28 076,60	26 100,00	26 100,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DF 042

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III	B3
III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV	A2.1
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR: INTB900071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
 A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Taux initial	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Taux initial	Taux actuel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
 A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
								Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MCTP et PPP (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

(9) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture »

CFMEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales) ; (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage) ; (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture ; (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget ; (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668 ; (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
IV	A2.3		

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal (8)	Niveau à la date de couverture après l'événement (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux	Taux	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL	
																												0,00
																0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles. (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte. (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte. (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices. (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat. (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat. (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défini de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (8) Montant index ou formule. (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget. (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668. (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS	
IV	A2.4		

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)			(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier			(C) Option d'échange (swap)			(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé			(E) Multiplicateur jusqu'à 5			(F) Autres types de structures					
								Montant en euros	% de l'encours	produits	Montant en euros	% de l'encours	produits	Montant en euros	% de l'encours	produits	Montant en euros	% de l'encours	produits	Montant en euros	% de l'encours	produits	Montant en euros	% de l'encours	produits	Montant en euros	% de l'encours	produits
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
 A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Emprunt couvert										Instrument de couverture							
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total
														0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tuncel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
 A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Effet de l'instrument de couverture																
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	Avant opération	Après opération	Produits c/768	Charges c/668	Niveau de taux	Index	Niveau de taux (6)	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total
													0,00	0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrés des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrés des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 56111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
AUTRES DETTES		A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur		18-12-2019
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €		

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	205 brevets licences	2	18/12/2019
L	2031 Frais d'études	5	18/12/2019
L	2033 Frais d'insertion	2	18/12/2019
L	2088 Autres immos incorporelle	2	18/12/2019
L	2181 Installations générales	15	18/12/2019
L	2182 Matériel de transport	5	18/12/2019
L	2183 Matériel bureau et inf	5	18/12/2019
L	2184 Mobilier	10	18/12/2019
L	2188 Autres immos corporelles	10	18/12/2019

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES PROVISIONS		A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	PROVISIONS BUDGETAIRES			Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
			Montant des provisions constituées au 01/01/N	0,00	0,00			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES								
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETALEMENT DES PROVISIONS		A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	I 0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ¹ afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		
		A6.2

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)		26 100,00	26 100,00
10222	FCTVA	5 100,00	5 100,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26 ...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27 ...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		21 000,00	21 000,00
15 ...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26 ...	Participations et créances rattachées		
27 ...	Autres immobilisations financières		
28 ...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	11 000,00	11 000,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	570,00	570,00
28184	Mobilier	430,00	430,00
29 ...	Prov. pour dépréciat* immobilisations		
39 ...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours		
481 ...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49 ...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59 ...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	9 000,00	9 000,00

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
		26 100,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
Ressources propres disponibles		26 100,00
Solde		V = IV - II (6)
		26 100,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(4) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

(6) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		
		A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.
- (1) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, P pour in fine, X pour autres (à préciser)
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

Année de mobilisation et de l'emprunt (1)	Année de l'emprunt (1)	profil	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial					Taux à la date de vote du budget (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
									Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)	Taux (3)					
						0,00											0,00	0,00
						0,00											0,00	0,00
						0,00											0,00	0,00
						0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL																		

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
IV	B1.1

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
IV	A9

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 607 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 0,00
---	-----------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1 - N+2 - N+3 - N+4) + restant cumulé

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 11/1N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L 1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 11/1N » correspond au montant résiduel de la garantie au 11/1N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV	IV - ANNEXES
B1.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente à déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							
						0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Recettes	0,00
TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	0,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00
CHARGE DE MISSION	A	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1° cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00
Dir Ets Publics 20 à 40000 his	A	1,00	0,00	1,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDI de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Euros	Indice (8)		
Agents occupant un emploi permanent (6)	A	ADM	5 150,55	A 3-4		A
CHARGE DE MISSION			0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)			5 150,55			
TOTAL GENERAL			5 150,55			

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

IV	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1
----	---	----

- (1) CATEGORIES A, B et C
 TECH Administratif
 URB Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S Social
 MS Médico-social
 MT Médico-technique
 SP Sportif
 CULT Culturel
 ANIM Animation
 PM Police
 OTR Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 3-a* article 3, 1er alinéa, accroissement saisonnier d'activité
 3-b article 3, 2ème alinéa, accroissement saisonnier d'activité
 3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)
 3-2 absence temporaire d'un emploi
 3-3-1 absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 3-3-2 emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
 3-3-3 emplois de secrétaire de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements correspondants
 3-3-4 emplois à temps non comptés des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
 3-3-5 emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
 3-4 article 21 de la loi n° 2012-347, contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 3-4 article 38 travailleurs handicapés catégorie C
 47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
 110-1 collaborateurs de groupes d'élus
 A autres (préciser)

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)
 (6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347
 (7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1
 (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

nombre de membres en exercice : 28
 nombre de membres présents : 14
 nombre de suffrages exprimés : 14

NOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

date de convocation : 05/02/2021

présenté par Le Président (1),
 à Montpellier, le 16/02/2021
 Le Président,

délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 à Montpellier, le 16/02/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARROUCHE ANDRE	
ARS WILLIAM	
BARBE ALAIN	
BARRAL CLAUDE	
BARTHES JEAN-PIERRE	
BIRUGUIERE MARIE-THERESE	
BABROL JOSIAN	
BAZALS THIERRY	
BAUDOIR GWENDOLINE (Romain-Froig)	
BROS PIERRE	
BIEULEFES HERVE	
BOUTREMEPUICH PHILIPPE	
BRAY-FITOUSSI MICHELE	
BIRONIMO M-L	
MBERT AUDREY	
EVEQUE GAELE	
EPEZ JEROME	
BOUP MICHEL	
BESQUIDA KLEBER	
BORERE NICOLE	
BURIT DOMINIQUE	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2






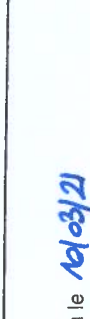
PESCE SERGE	
PONS MARIE-PIERRE	
PRADELLE SYLVIE	
ROBIN YVES	
ROIG FREDERICK	
SIBERTIN-BLANC M-A	
WEBER PATRICIA	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Montpellier, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE.

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

PESCE SERGE	
PONS MARIE-PIERRE	
PRADELLE SYLVIE	
ROBIN YVES	
ROIG FREDERICK	
SIBERTIN-BLANC M-A	
WEBER PATRICIA	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/02/21, et de la publication le 18/03/21

Frédéric Roig
 A Montpellier, le 18/03/21

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE.

M. FRÉDÉRIC ROIG
 Président du CFMEL

**Extrait du registre des délibérations
Délibération de la réunion du Comité du 16 février 2021**

Vote du budget principal 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 février à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Frédéric ROIG, Maire de Pégarolles-de-l'Escalette.

Monsieur Jérôme LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

ARROUCHE A, ARS William, BARRAL C, BARTHES JP, CABROL J, CROS P, DOUTREMEPUICH P, GERONIMO ML, JANICH B, LOPEZ J, PESCE S, PONS MP, PRADELLE S, ROBIN Y, ROIG F, SIBERTIN-BLANC MA, VIDAL A.

ABSENTS:

BARBE A, BRUGUIERE MT, CAZALS T, CHAUDOIR G, DRAY-FITOUSSI R, IMBERT A, LEVEQUE G., LOUP M, NURIT D, MESQUIDA K, MORERE N, WEBER P.

POUVOIR:

CHAUDOIR G donne pouvoir à ROIG Frédéric.

**Vu les articles L5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 ayant eu lieu le 17 décembre 2020,
Vu le projet de Budget Primitif présenté par le Président du CFMEL pour l'exercice 2021,**

Considérant que :

Monsieur le Président demande au Comité, préalablement à l'adoption des crédits budgétaires, de décider du niveau de vote à adopter.

Le Comité à l'unanimité de ses membres, décide de voter le budget primitif 2021 par chapitre et nature.

Monsieur le Président a donné lecture des différentes propositions budgétaires au titre de l'exercice 2021.

Il a commenté tous les postes budgétaires répartis au travers de différents comptes conformément à l'instruction M 14.

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, une présentation retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Vote à l'unanimité le Budget Primitif pour l'année 2021, conformément aux documents joints en annexe et arrêté comme suit :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	586 000,00	607 000,00
Mouvements d'ordre de section à section	21 000,00	
TOTAL	607 000,00	607 000,00
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	26 100,00	5 100,00
Mouvements d'ordre de section à section	0,00	21 000,00
TOTAL	26 100,00	26 100,00
TOTAL GENERAL DU BUDGET	633 100,00	633 100,00

- Charge Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2021 et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 16 février 2021



Le Président
Frédéric ROIG
Maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette

BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP 2021 Principal et Annexes), Budgets supplémentaires et Décisions modificatives

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

avant le 15 avril 2021

Bordereau à envoyer en 2 exemplaires accompagnés des documents concernés (Budgets, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en 1 seul exemplaire.

Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : C.F.M.E.L.
 Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Sylvie CALIN
 Adresse : Maison des Elus - Mas d'Aico - 1977 Avenue des Moulins
 CP : 34080 Commune : MONTPELLIER
 Tel : 04-67-67-33-73 Courriel : Sylvie.calin@cfmel.fr
 Cachet de la commune

Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Budget Primitif (BP) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
- Délibération afférente au vote du budget
(ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur
(ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2020
-
- Budget Primitif (BP) du **budget annexe** (intitulé).....y compris annexes
- Délibération afférente au vote du budget
(ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur
(ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2020
-
- Budget Supplémentaire (du budget principal ou du budget annexe) ou décision modificative**
- Délibération afférente au vote du budget
(ou date de transmission par Actes le)

Le Maire / Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

A Montpellier Le 18/2/2021

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
Recu en Préfecture

10 MARS 2021

D.R.C.I.
GREFFE - P.F.R.A.

Le Maire / Le Président (signature)


M. FRÉDÉRIC ROIG
Président du CFMEL

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

PESCE SERGE	
PONS MARIE-PIERRE	
PRADELLE SYLVIE	
ROBIN YVES	
ROIG FREDERICK	
SIBERTIN-BLANC M-A	
WEBER PATRICIA	

Certifie exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A Montpellier, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant le COMITE



Annexe du BP :

**Présentation retraçant les informations
financières essentielles.
(Article L2313-1 du CGCT)**